



Utilisation frauduleuse de carte bancaire et dépôt de plainte

Par Visiteur

Bonjour,

Le mère de mon époux a déposé plainte il y a 2 ans pour utilisation frauduleuse de sa carte bancaire, pour un montant de 39?.

A la suite des investigations de la Gendarmerie, il apparaît que sa carte a été utilisée sur un site pornographique et que l'adresse mail enregistré est la mienne!!!

Or je n'ai jamais utilisé se carte et encore moins visité un site porno.

Je suis convoquée jeudi matin pour audition, qu'est ce que je risque???

Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Madame

Le débit de la carte n'est que de 39 euros?

Cela est étonnante qu'après un délai aussi long et pour ce montant dérisoire la gendarmerie vous convoque?

Est ce que votre belle mère a des éléments de preuve pour vous accuser?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

En fait ma belle mère s'est aperçue, en février 2009, qu'un paiement par CB de 39euros a été débité sur son compte. Elle a fait opposition à sa carte et est allée porter plainte à la Gendarmerie. Suite aux investigations de ces derniers il apparaît que le site sur lequel la transaction a été effectuée, est un site à caractère pornographique, et le mail enregistré lors de la transaction est une adresse qui m'appartenait bien (je précise qui appartenait à mon mari et moi).Voilà pourquoi ils me convoquent.

Mon époux est militaire et nous avons déménagé en juillet 2009 donc le dossier est arrivé à la gendarmerie de notre ancien domicile, puis renvoyé et j'ai été contacté hier par la gendarmerie de notre nouvelle adresse.

Mon époux est actuellement en Afghanistan, je suis seule avec mon fils de 22mois qui est malade depuis dimanche et personne ne peut me garder mon fils pour que je puisse aller à ma convocation jeudi matin. Je suis à bout depuis 2 ans car plusieurs "histoires" ont été déclenchées par ma belle mère. Je savais qu'elle avait déposé plainte mais je ne savais pas que c'était pour cela et que c'était moi qui été accusée!!!

Je me demande ce que je risque réellement....

Merci de votre réponse

Par Visiteur

Madame

Je pense qu'il faut vous rendre à la convocation des gendarmes et expliquer les faits ainsi que l'attitude de votre belle mère à votre égard.

En toute honnêteté en raison du contexte familial et de la somme minime prélevée, je pense que les gendarmes vont classer l'affaire.

Cordialement